

Accès aux



hautes écoles



pour les



réfugié-e-s



étudiant-e-s



Revendications



Union des Etudiant-e-s
de Suisse
VSS-UNES-USU



Adoptées par la 167ème AD de l'UNES
12.-13. novembre 2016

A. L'UNES revendique un accès égalitaire aux hautes écoles, indépendamment du genre, de l'environnement socio-économique ou encore du statut de séjour.

B. L'UNES revendique une amélioration de l'état des informations à destination des réfugié-e-s étudiant-e-s et les concernant.

- a. Hautes écoles : communication centralisée et cohérente sur les autorités compétentes et les conditions d'accès aux études :
 - Pour réinstaurer la sécurité juridique concernant les études, un effort de coordination et de coopération est nécessaire au niveau de swissuniversities.
 - Via cette coordination, une politique cohérente et claire doit être développée, qui permette aussi à une personne n'étant pas de langue maternelle de s'informer seul-e.
 - Les informations doivent être accessibles et centralisées sur Internet.
- b. Hautes écoles et système d'asile : sensibiliser à la thématique et aux problèmes des réfugié-e-s étudiant-e-s.
- c. Système d'asile : mettre à disposition des réfugié-e-s des informations pertinentes et actualisées sur le système de formation suisse et sur le marché du travail.
- d. Confédération et cantons : améliorer les connaissances sur les groupes cibles et leur niveau de formation.

C. Confédération : L'UNES revendique la prise en compte de la langue lors de l'affectation cantonale des réfugié-e-s.

D. Confédération et cantons : L'UNES revendique l'établissement de clarifications du potentiel pour les réfugié-e-s, le plus tôt possible dans le processus d'asile.

E. L'UNES revendique une stratégie d'intégration durable selon le principe « D'abord la formation, ensuite le travail ».

- a. Cantons et services sociaux : considérer les études dans une haute école comme une option valable d'intégration.
- b. Confédération et cantons : offrir de l'accompagnement personnel et du coaching.
- c. Services sociaux et hautes écoles : assurance de la liberté de choix, selon les capacités et l'intérêt personnel, des voies d'intégration au système de formation et ou marché du travail.
- d. Services sociaux et hautes écoles : Soutien actif surtout des jeunes réfugié-e-s dans l'insertion dans le système de formation.

F. L'UNES revendique la mise en place et le développement de conditions-cadres institutionnelles et d'offres utiles pour l'accompagnement des réfugié-e-s lors de leurs études dans une haute école.

- a. Hautes écoles, Confédération et cantons : Coordination des offres et des compétences par les institutions au lieu de se renvoyer mutuellement les responsabilités.
- b. Hautes écoles et Confédération : offrir des cours de langue à un niveau adéquat et adaptés à la vitesse d'apprentissage et coordination quant aux programmes linguistiques.
- c. Hautes écoles et Confédération : offrir des cours préparatoires à l'examen ECUS à un prix abordable.

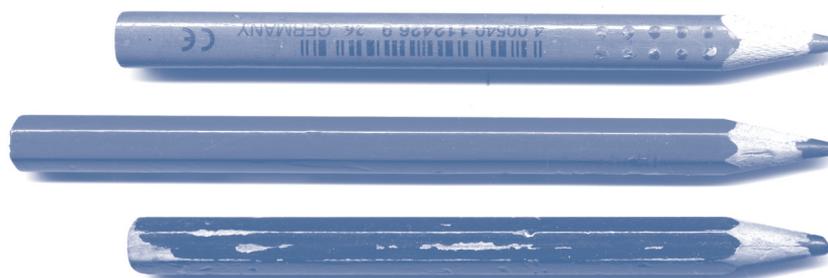


G. L'UNES incite les hautes écoles d'assumer un rôle de pré-curseur social au sujet des réfugié-e-s étudiant-e-s.

- a. Les hautes écoles sont tenues de faire preuve de pragmatisme et non de formalisme excessif concernant leurs conditions d'admission.
- b. La possibilité de faire une déclaration sur l'honneur devrait être accessible aux réfugié-e-s dans toutes les hautes écoles.
- c. Fourniture de fonds et mesures de décharge.
- d. Flexibilité en ce qui concerne les documents exigés des réfugié-e-s.

H. L'UNES revendique que des mesures régulières de soutien, comme l'aide sociale ou les bourses d'études, soient adaptées de manière à pouvoir assurer l'entretien des étudiant-e-s.

- a. Adaptation du Concordat sur les bourses d'études et des lois cantonales sur les bourses d'études.
 - Inclure les admis-es provisoires dans les personnes ayant droit à des bourses d'études.
 - Le montant maximum minimal, actuellement de CHF 16 000, doit être augmenté à CHF 24 000.



En Suisse, les réfugié-e-s avec certificat étranger de formation antérieure se trouvent devant des obstacles élevés lorsqu'ils et elles veulent accéder à une formation en haute école. Les conditions imposées actuellement pour un accès ou un retour aux études sont limitées aux individu-e-s les plus motivé-e-s et talentueu-ses-x.

De fait, une part importante des acteurs-rices concerné-e-s se prononce pour une intégration effective et rapide des réfugié-e-s au marché du travail. En raison du faible nombre de personnes concernées par l'intégration dans le système de formation, et en particulier dans les hautes écoles, cette intégration est négligée. L'UNES porte un regard critique sur ces négligences. En effet, de nombreuses raisons, tant basées sur des questions de droits individuels, de motifs économiques ou encore d'ordre social parlent en faveur d'un accès adapté des réfugié-e-s qualifié-e-s à une formation dans une haute école.

Un accès adapté aux études pour les réfugié-e-s étudiant-e-s est garanti lorsqu'ils et elles ne sont pas entravé-e-s par des obstacles dus à leur qualité de fugitif, à leur situation socio-économique, à leur genre ou encore à leur statut de séjour. Cela présuppose une compensation active des inégalités sociales. Car l'égalité de droits n'est pas synonyme d'égalité de traitement. Parce que les conditions d'accès aux études en Suisse sont inégales, un encouragement spécifiquement orienté vers les groupes de population défavorisés est à promouvoir. C'est le devoir de la Confédération, des cantons et des hautes écoles. Cette tâche va au-delà de la simple mise à disposition de possibilités de formation. La Confédération, les cantons et les hautes écoles doivent mettre en œuvre tout ce qui est possible pour un accès égalitaire aux possibilités de formation.

L'amélioration et le traitement égalitaire des étudiant-e-s réfugié-e-s requièrent une remise en question de la manière dont la Confédération, les cantons et les hautes écoles utilisent leurs responsabilités.

L'Union des Etudiant-e-s de Suisse (fondée en 1920) représente au niveau fédéral les associations d'étudiant-e-s des hautes écoles universitaires, des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques.
www.vss-unes.ch

IMPRESSUM

Ces revendications sont basées sur la prise de position « Accès aux hautes écoles pour des réfugié-e-s étudiant-e-s ».
<http://www.vss-unes.ch/positionen/?lang=fr>

[VSS | UNES | USU] 

Revendications soutenues par :

vszhaw
Verein Studierende ZHAW

